

Rapport d'activité



SAVS Erik Satie

3 place des Musiciens

94110 Arcueil

Tel. 01 41 24 23 15

savs-erik-satie@vivre-asso.com



le parcours ensemble

Association Vivre

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en 1955

www.vivre-asso.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| I. QUI SOMMES-NOUS ? | 3 |
| 1. L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE VIVRE EN 2018 | 3 |
| 2. Élément du projet d'établissement ou de service | 5 |
| 3. Population(s) et activités | 8 |
| 3.1 Le public accueilli | 8 |
| 3.2 Le dispositif | 14 |
| 3.3 L'activité | 16 |
| II. PERSPECTIVES 2019 | 22 |
| 1. Suivi de la démarche qualité | 22 |
| 2. Actualisation du Projet d'Etablissement en lien avec le projet Associatif | 23 |
| III. ANALYSE DU RESULTAT | 24 |
| 1. Charges de personnel | 24 |
| 1.1 Charges du personnel salarié | 24 |
| 1.2 Autres charges relatives au groupe II | 24 |
| 2. Autres charges d'exploitation | 24 |
| 3. Produits de la tarification | 25 |
| 4. Produits autres que ceux de la tarification | 25 |
| 4.1 Autres produits relatifs à l'exploitation | 25 |
| 4.2 Produits calculés (reprise provisions, recettes en atténuation ...) | 25 |
| IV. SYNTHÈSE DU RESULTAT | 25 |
| 1. Détermination du résultat au titre de l'exercice 2017 | 25 |
| 2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice | 26 |

I. Qui sommes-nous ?

1. L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE VIVRE EN 2018

Impossible de résumer en un préambule l'activité d'une association et même d'un établissement ou d'un service pendant un an : il y a tant à dire, de différents points de vue. Et chacun sachant d'expérience que le détail de l'un est l'important de l'autre, la construction d'un point de vue commun reste une gageure incitant à la prudence. Ce pourquoi, nous sentons bien qu'un rapport d'activité pertinent serait un **rapport partenarial d'activités partenariales**. Une telle aventure n'étant pas encore expérimentée on ne saurait qu'imaginer ce que pourrait être la conjonction de différents points de vue : rapport d'activité de la personne accompagnée, du professionnel « en lui-même » et avec l'équipe, celui des partenaires et last but not least celui des administrateurs...Le vertige nous saisit devant de telles encyclopédies qui auraient pourtant leur légitimité!

Ce sont sans-doute les lignes de croisements de ces récits qui font sens collectif ; elles représentent l'aventure partagée, avec ses doses de familiarités, de prises de risque ensemble et de surprise permettant de découvrir derrière l'inattendu l'énoncé d'une question fondamentale.

Par exemple cette phrase, prononcée par un stagiaire du CRP, que nous avons beaucoup citée en 2018 et que nous citerons probablement longtemps :

« Nous sommes une association de personnes handicapées, il serait grand temps de savoir ce que nous pouvons faire pour les valides ! »

Comment mieux faire comprendre que le désir d'apporter au bien commun est le désir fondamental de tout être humain quel que soit son état de santé ? Comment mieux faire comprendre que la mission de notre association consiste à comprendre ce désir, à l'interpréter et à lui donner forme avec la personne accueillie, par une démarche où le co-auteur est au service de l'auteur ?

La société inclusive n'a pas de meilleures fondations que la reconnaissance et l'expression de ce désir dans le cadre de la citoyenneté et dans une démarche partenariale inscrite dans une cité ouverte (ou à ouvrir !) : nous ne travaillons jamais seuls !

C'est bien ce que nous avons partagé ensemble lors de la journée partenariale du 13 décembre qui portait pour titre « **Construire une société inclusive : une démarche partenariale !** ». Et les participants ont bien en mémoire la force des énoncés des personnes accompagnées et des professionnels et l'apport des partenaires du monde de l'art ou de l'entreprise par exemple, ainsi que les encouragements explicites de l'ARS (via le délégué territorial du Val de Marne, Eric Véchard) et de la vice-présidente du Conseil Départemental du Val de Marne, Brigitte Jeanvoine, et jusqu'aux paroles de la Présidente du Comité National Consultatif des Personnes Handicapées, Dominique Gillot concluant la matinée par un retentissant : « **Comptez-moi parmi vous !** ».

2018 fût notamment cela au niveau collectif et, fait d'importance pour l'association, 2018 fût aussi l'année du **passage de relais entre deux Présidents**. Le Dr Luc Frossard, quittant la Présidence après 32 ans de mandat a pu, le 13 décembre, dialoguer avec des jeunes (n situation de handicap ou non,

personnes accompagnées, professionnelles de l'association ou d'autres horizons), sur le sens de l'engagement associatif. Quelle leçon pour tous...

Le Dr Jean-François Havreng, vice-Président lui succède maintenant, gardant la ligne du projet fondateur.

C'est dans ce contexte en mouvement et mouvementé que les équipes ont soutenu et développé l'activité qui est ici présentée dans une forme qui, vous l'avez compris, n'en donne qu'un aperçu...

2. Élément du projet d'établissement ou de service

2.1 ACTUALISATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE 2018-2022

Le travail sur l'actualisation du projet de service a été interrompu une partie de l'année 2018, en raison de l'absence de la chef de service.

Les groupes de travail sur la réécriture du projet de service ont repris en novembre 2018, à raison de deux fois par mois.

L'objectif de cette réécriture mais aussi de la formalisation du projet de service est d'avoir un projet de service plus concis et synthétique, moins descriptif du fonctionnement du service en privilégiant des procédures qui y seront annexées. Ces procédures pourront être plus facilement révisées sur la mission du référent du projet personnalisé d'accompagnement, sur l'admission par exemple lors des réunions sur l'amélioration de la qualité.

2.2 POURSUITE DE L'HARMONISATION SAVS-SAMSAH

Au travers des plannings horaires

En 2018, un des chantiers a été l'harmonisation des horaires pour les deux services SAVS et SAMSAH SATIE sur les horaires des samedis (10h-17h) mais aussi sur les fermetures à 20h30.

Et d'activités communes SAVS-SAMSAH

Une enquête a été réalisée auprès des personnes accompagnées sur les activités communes en décembre 2018. Le retour sur cette enquête se fera en janvier 2019.

2.3 REPRISE DES GROUPES D'EXPRESSION AU SAMSAH ET POURSUITE DU TRAVAIL EN GROUPE D'EXPRESSION SUR DES THEMES CHOISIS PAR LES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU SAVS

La reprise des groupes d'expression au SAMSAH a eu lieu en décembre 2018. Le prochain aura lieu en juin 2019, un petit questionnaire afin de connaître les thèmes qui pourraient y être abordés a été remis aux personnes accompagnées.

En 2018, trois groupes d'expression ont permis d'abord les thématiques suivantes : l'image de soi, Vieillir dans notre société et les droits et devoirs des citoyens Une personne accompagnée a émis l'idée d'un CVS au SAVS. Nous avons alors organisé une enquête en direction des personnes accompagnées pour recueillir l'avis des personnes accompagnées par le SAVS sur ce sujet. Le retour sur cette enquête aura lieu en mars 2019.

2.4 RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL SAVS ET SAMSAH

En lien avec la réorganisation des deux services, un agent d'accueil a été recruté au mois de juin 2018 afin d'épauler la technicienne administrative et surtout d'assurer une présence à l'accueil lors des réunions d'équipe et de projets personnalisés d'accompagnement. Pour rappel, ce recrutement a été validé par le financeur, lors de la négociation d'un chef de service SAVS-SAMSAH.

2.5 **PLUSIEURS CONTRAINTES** sont à souligner ici, notamment le départ de 4 professionnels au sein des deux équipes SAVS et SAMSAH en 2018 : la technicienne administrative SAVS-SAMSAH, une éducatrice spécialisée SAVS, une aide médico-psychologique et une aide-soignante SAMSAH

Les nombreuses enquêtes dont les délais sont parfois très courts et qui sont chronophages : Rapport d'activité demandé par l'agence Régionale de Santé pour fin janvier 2019 au SAMSAH, le diagnostic du cabinet Grand Thornton, missionné par le Conseil Départemental, en partie pour disposer d'un état des lieux des établissements afin de conforter le Conseil Départemental pour la contractualisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour les deux services et enfin l'enquête demandée par la DRESS pour mars 2019.

Ces nombreuses enquêtes mobilisent la chef de service et la directrice. Ne serait-il pas possible que les financeurs se coordonnent afin de remplir une seule et même enquête ou rapport.

2.6 MISSIONS DU SAVS

Les missions du service sont définies par le Décret n°2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés qui précise les missions des services d'accompagnement à la vie sociale :

« Art. D. 312-155-5. - Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

« Art. D. 312-155-6. - Les services mentionnés à l'article D. 312-155-5 prennent en charge des personnes adultes, y compris celles ayant la qualité de travailleur handicapé, dont les déficiences et incapacités rendent nécessaires, dans des proportions adaptées aux besoins de chaque usager :

- « a) Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence ;*
- « b) Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie.*

« Art. D. 312-155-7. - Dans le respect du projet de vie et des capacités d'autonomie et de vie sociale de chaque usager, les services définis à l'article D. 312-155-5 organisent et mettent en œuvre tout ou partie des prestations suivantes :

- a) L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie;*
- b) L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés ;*
- c) Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants ;*
- d) Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale ;*
- e) Le soutien des relations avec l'environnement familial et social ;*
- f) Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion;*

g) *Le suivi éducatif et psychologique.*

« Les services d'accompagnement sont destinés à apporter à des personnes handicapées un soutien personnalisé favorisant leur autonomie et leur intégration dans la vie sociale et professionnelle : visites à domicile, accompagnement dans les démarches administratives, organisation d'activités extérieures et, dans certaines cas, des soins à domicile. »

Le SAVS Erik Satie, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale accompagne les personnes dans l'élaboration d'un projet personnalisé, les soutient dans les différents actes de leur vie quotidienne et dans les soins, propose des activités permettant l'échange et la rencontre, aide à la mise en place d'un projet professionnel, au maintien dans le logement ou à l'accession à un nouveau logement.

Avant d'engager toute chose, en termes de droits ou de devoirs, le préalable qui constitue la base de notre travail réside en un mot : **l'engagement**. Si la personne n'est pas partie prenante de ses projets et engagée dans leur mise en œuvre, nos aides et notre soutien ne suffiront pas pour assurer leur réalisation.

2.7 UNE SPECIFICITE DU SAVS : LES STUDIOS RELAIS

Le SAVS dispose de quatre studios-relais. Ce projet expérimenté en 1996 avec deux studios relais, puis 4 studios relais depuis 1997 permet de mettre à la disposition des personnes accueillies qui, dans le cadre de leur prise en charge, qui souhaitent faire l'expérience d'une mise en situation réelle dans un appartement autonome, ce, dans la perspective de parvenir un jour à évoluer dans leur propre logement ou pour des personnes qui pendant une période de leur vie ont été exclus pour diverses raisons de leur logement et n'ont pas pu se reloger. Ces personnes sont demandeuses **d'apprentissages**, pour tendre vers **plus d'indépendance et d'autonomie**. C'est un logement transitoire pour les personnes qui souhaitent une mise en situation progressive de vie dans un logement indépendant.

Ces studios sont pour l'équipe éducative **un outil d'évaluation et d'apprentissage** qui leur permet, au travers **d'une mise en situation réelle**, d'évaluer si les capacités des personnes leur permettent d'envisager de vivre seules dans un logement et, le cas échéant, de les préparer de façon concrète à s'engager dans ce projet.

La mise à disposition d'un studio s'intègre dans un accompagnement social et éducatif. Le projet de la personne accueillie, concernant son séjour dans un studio, s'inscrit parmi les axes de travail définis dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Il ne saurait y avoir d'accueil dans les studios-relais sans ce travail d'accompagnement social.

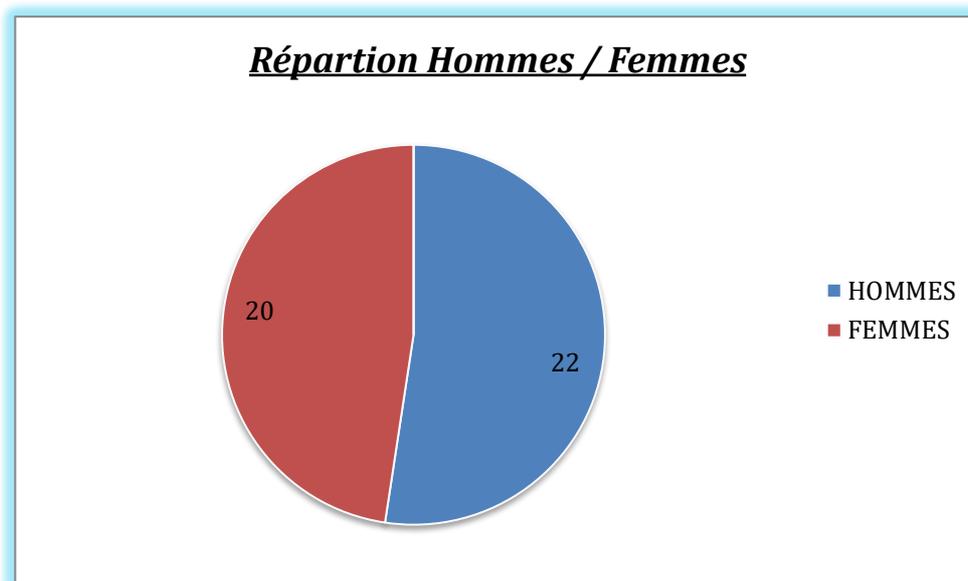
Le studios-relais **n'est pas une solution à une carence de logement** mais un outil de l'accompagnement.

Depuis 2012, c'est une dizaine de personnes qui ont été accueillies dans le dispositif studios relais. Concernant l'accompagnement dans les studios relais, 4 personnes ont été relogées par le dispositif DALO dans un logement social. En 2019, deux autres personnes seront relogées dans un logement autonome. Nous les accompagnerons dans ce projet, tant au niveau de la logistique (déménagement, ...) que dans les démarches à envisager mais aussi dans leurs droits et devoirs en tant que locataire.

3. Population(s) et activités

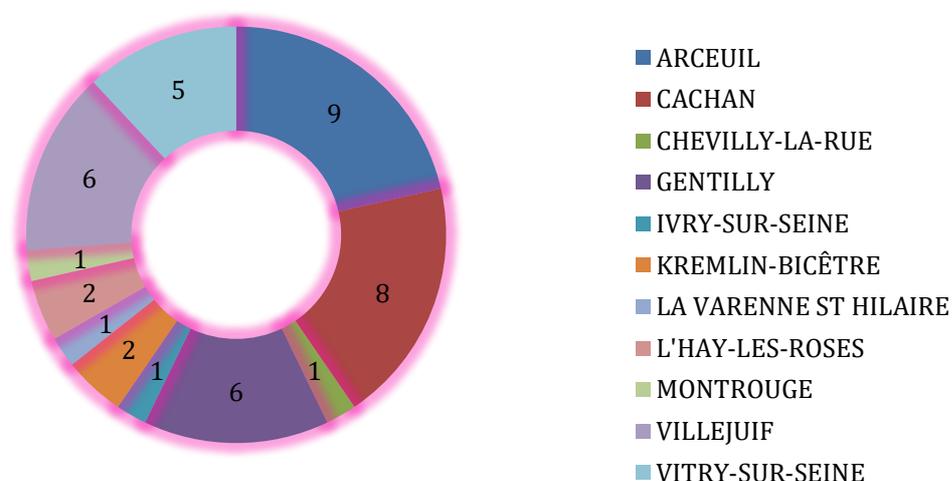
3.1 Le public accueilli

A partir des situations des quarante-trois personnes ayant fréquenté le service au cours de l'année 2018, nous pouvons définir le public accueilli de la manière suivante :

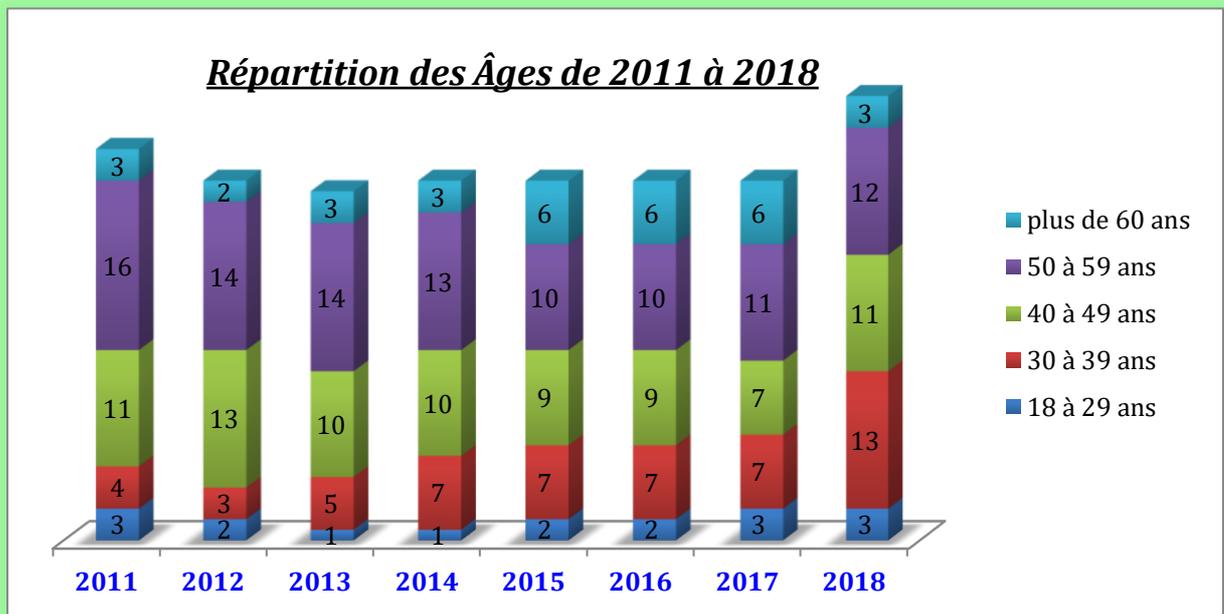
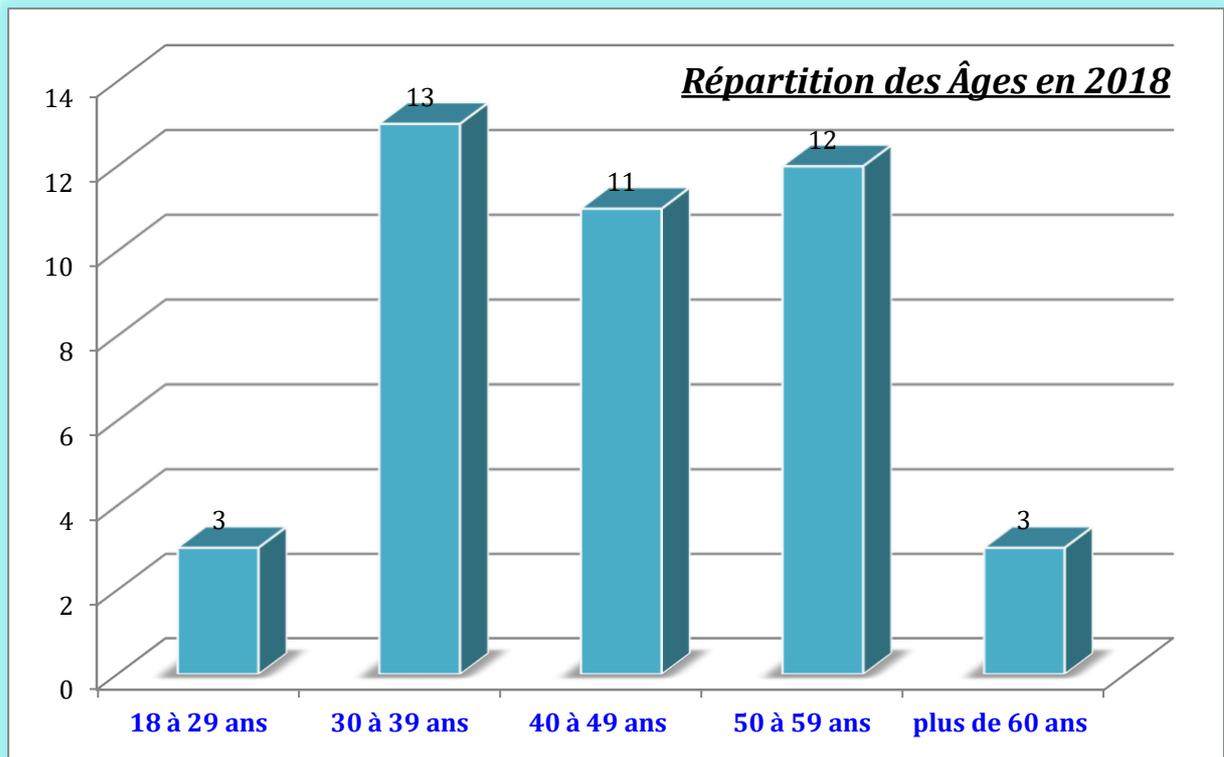


Depuis cinq ans, la proportion hommes/femmes s'est stabilisée à l'équilibre.

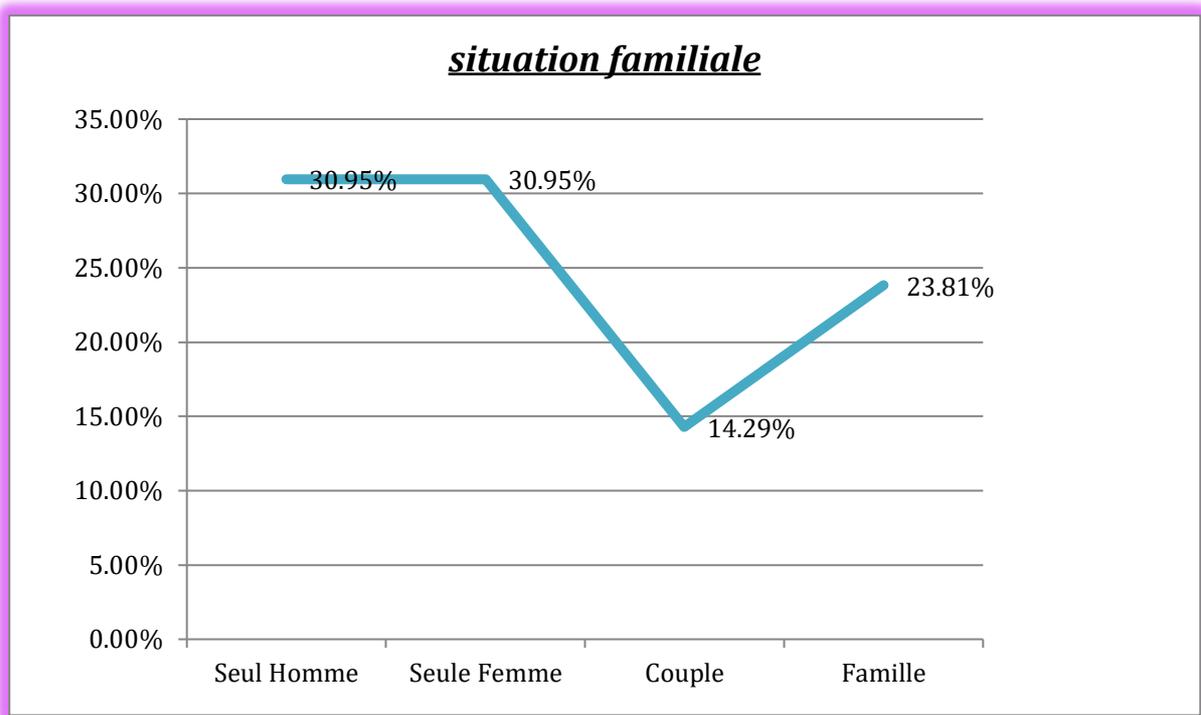
Communes de résidences des personnes accueillies



La majorité des personnes accueillies au SAVS résident dans le Val de Bièvre, soit 33 personnes. 21% des personnes résident à Arcueil, soit 9 personnes. Il est important que les personnes accueillies sur le service résident à proximité de celui-ci afin de pouvoir aisément accéder et bénéficier de l'ensemble de nos prestations, notamment les activités. Seul 1 personne n'habite pas dans le Val de Marne.

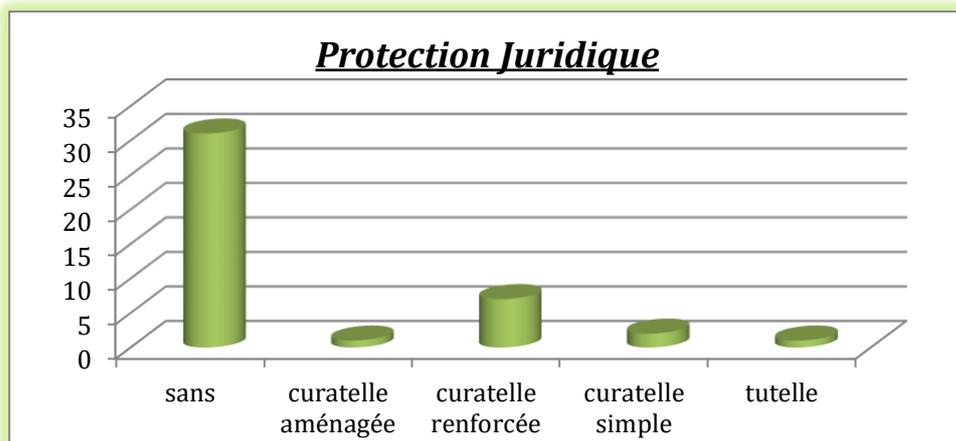


La moyenne d'âge des personnes accueillies dans notre service en 2018 est de 44 ans, contre 43 ans en 2017. On constate que le vieillissement de la population accueillie dans notre service s'est légèrement accentué en 2018.

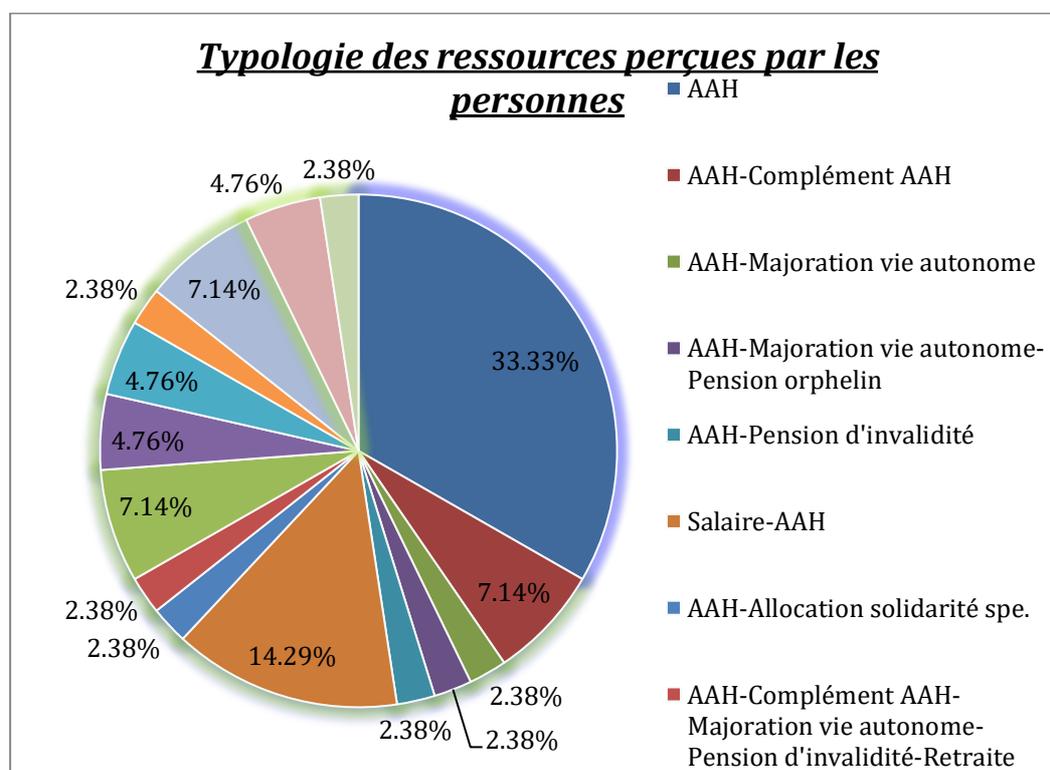


En 2018, le nombre de personnes vivant seules est de 61.9%. Le pourcentage de personnes vivant seules est stable depuis 2017. Une grande majorité des personnes que nous accompagnons ont peu de liens avec leur famille et peu de relations avec leur environnement. Parmi ces personnes, nombreuses sont celles qui souffrent d'isolement. Elles se confrontent durement à la solitude et leur vie sociale est souvent limitée.

7 personnes en 2018, contre 10 en 2017 vivent au domicile parental soit parce qu'elles ne se sentent pas encore prêtes à élaborer un projet de vie autre qu'au domicile parental soit parce qu'en attente de l'obtention d'un logement, elles sont confrontées aux délais d'attente important pour y accéder.



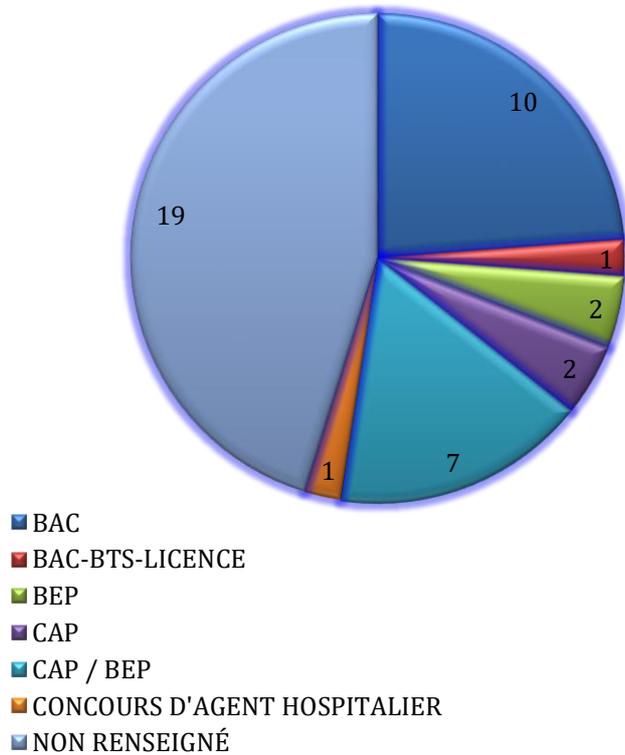
26% des personnes accueillies bénéficient d'une mesure de protection juridique, la plupart sont des mesures de curatelles renforcées et une personne est sous tutelle. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année dernière (22%).



Une grande majorité des personnes accueillies perçoivent l'allocation Adulte Handicapé. Même si le montant de cette allocation a augmenté au cours des dernières années, les ressources de ces personnes restent faibles.

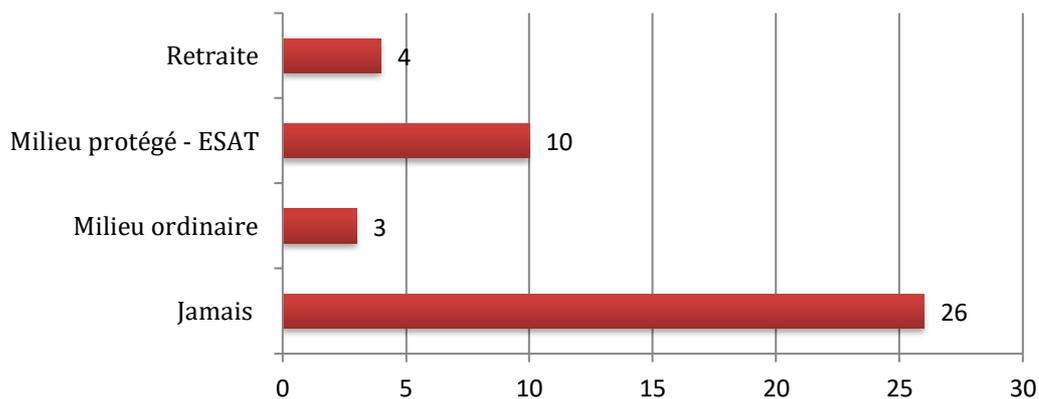
Certaines personnes cumulent cette allocation avec d'autres ressources. Celles qui travaillent en ESAT cumulent cette allocation avec une autre rémunération (14,29%), d'autres avec une pension d'invalidité.

Niveau de formation

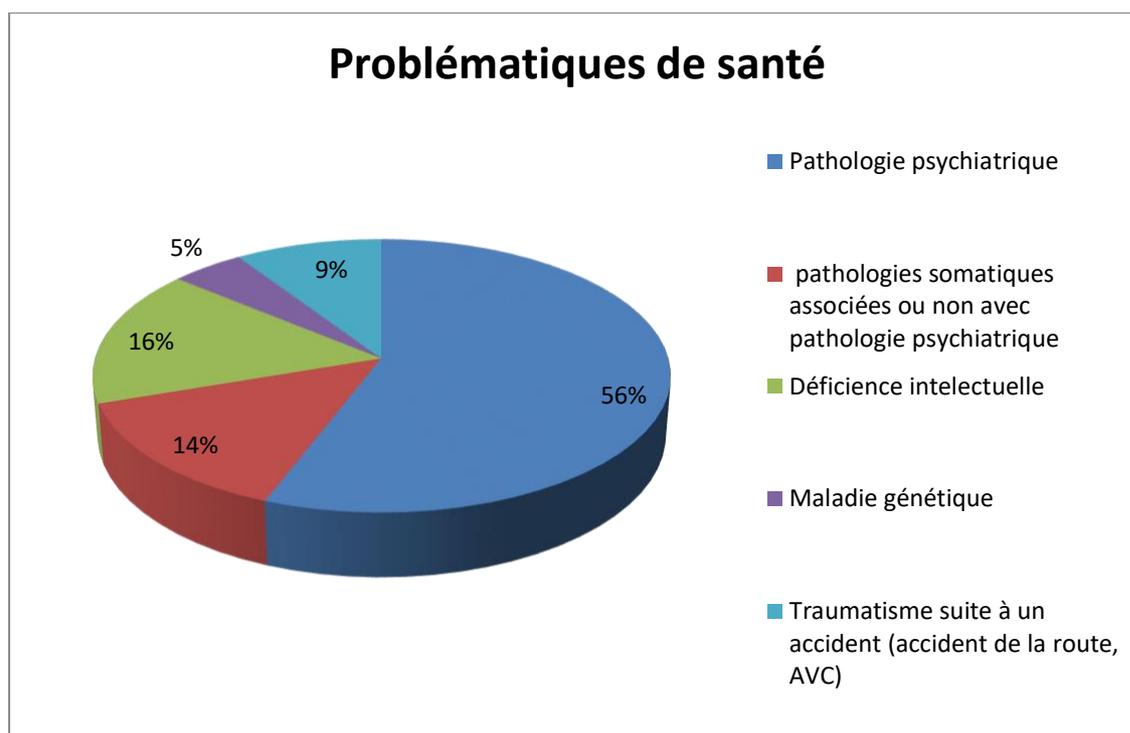


On constate que 25% des personnes accueillies ont un niveau d'études assez élevé.

Situation des personnes au regard de l'emploi



La majorité des personnes accueillies, du fait du retentissement de leurs de leurs pathologies, restent loin de l'emploi. Le pourcentage de personnes travaillant en milieu ordinaire représente 7%. 60,47% des personnes accueillies sont sans activité, dont certaines sont à la retraite. 10 personnes ont un emploi en ESAT, contre 8 en 2016.



Le public accueilli au SAVS présente de manière majoritaire des troubles psychiques.

Dans la typologie de notre public, on retrouve une forte propension à l'isolement social. Le pourcentage de personnes ayant des troubles (pathologie psychiatrique) ne représente pas toutes les personnes qui bénéficient d'un suivi psychiatrique (en libéral ou sur le secteur). Par conséquent il existe des troubles qui ne sont pas toujours pris en charge, les sujets n'en exprimant pas le besoin et les troubles n'étant pas invalidants. Une part importante de notre travail est donc de veiller au maintien du soin et à créer/ recréer ce lien quand cela s'avère nécessaire

Une part importante des orientations vers notre service sont effectuées par les CMP.

3.2 Le dispositif

3.2.1 L'équipe

Les personnes accueillies sont accompagnées par une équipe pluridisciplinaire qui se compose ainsi :

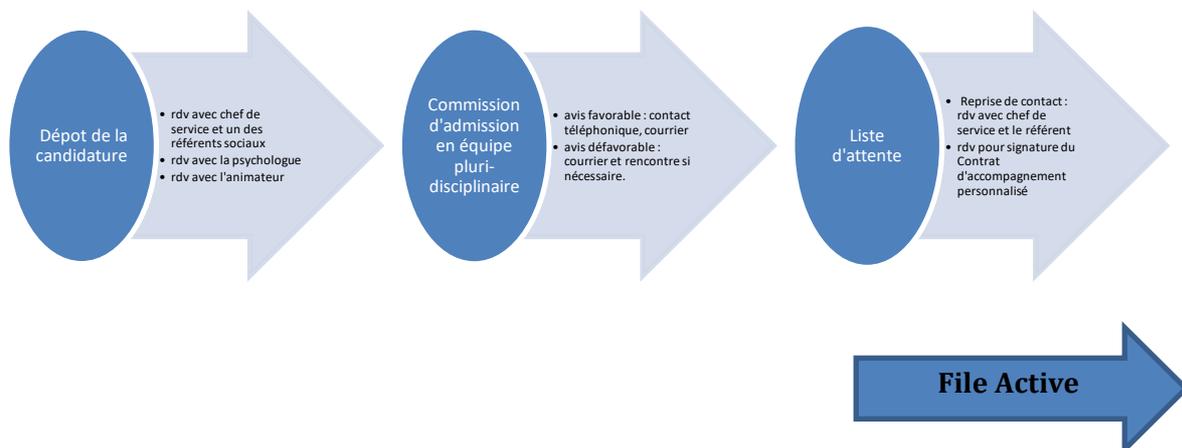
- ▶ 1 directrice : 0.43 ETP
- ▶ 1 chef de Service : 0.5 ETP
- ▶ 1 psychologue : 0.5 ETP
- ▶ 3 travailleurs sociaux : 3 ETP
- ▶ 1 moniteur éducateur : 0.60 ETP
- ▶ 1 animateur : 1 ETP
- ▶ 1 technicienne administrative : 0.5 ETP

Le SAVS Erik SATIE est ouvert du lundi au samedi (le lundi de 9h à 19h ; le mardi, jeudi et le mercredi de 9h à 20h30 et le vendredi de 9h à 19h). Le SAVS est ouvert le samedi pour accueillir les personnes sur RDV ou bien les visiter au domicile, et toutes les 4 semaines se déploie une activité/sortie.

Formation et colloques pour les professionnels en 2018

- Colloque Octobre 2018 : « Schizophrénie : des repères pour demain ! »
- Colloque Octobre 2018 : « Les aidants naturels en psychiatrie : une place singulière » avec l'hôpital Paul Guiraud Villejuif et l'association Erié
- Novembre 2018 : Journée d'étude SAVS et SAMSAH organisée par Médialis

3.2.2 La file active



Notre file active représente les personnes sur la liste d'attente, dont la candidature a été évaluée en commission d'admission. Notre liste d'attente en 2018 **représentait 6 personnes**. Une personne a été d'ailleurs admise dans le premier trimestre 2018. Précisons que les statistiques calculées plus haut, ne prennent pas en compte les situations des personnes sur liste d'attente.

3.3 L'activité

TAUX D'OCCUPATION MOYEN SUR 3 EXERCICES (CLOS)

| ELEMENTS DE CALCUL | N - 3 | N - 2 | N - 1 | TOTAL sur 3 ans | N |
|---|----------------|---------------|---------------|--------------------|---------------|
| Capacité autorisée | 42 | 42 | 42 | 42 | 42 |
| Nombre journées d'ouverture | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 |
| Nombre théorique de journées | 15 330 | 15 330 | 15 330 | 45 990 | 15 330 |
| Nombre réel de journées | 15 369 | 14 996 | 14 996 | 45 361 | 15 243 |
| Nombre retenu de journées | 15 200 | 15 200 | 15 200 | | 15 200 |
| Taux d'occupation - Reel en % | 100,25% | 97,82% | 97,82% | | 99,43% |
| Taux moyen d'occupation constaté | | | | 98,63% | |

Aurélie GALANT:
les chiffres sur l'année
2018 ne correspondent pas
au tableau d'activité global

| | | |
|-------------------------------------|--|-----------|
| Ecart Retenu / Réel en jours | | 43 |
|-------------------------------------|--|-----------|

| ADMISSIONS 2018 | FILE ACTIVE (y compris bénéficiaires sur liste d'attente) 2018 | SORTIES 2018 |
|-----------------|--|--------------|
| 1 | 48 | 1 |

Les activités de socialisation :

L'animation proposée par le service, dans le cadre de la prise en charge des usagers, fonctionne comme l'outil qui favorise la rencontre, le partage, le vivre ensemble et le développement d'une dynamique de socialisation, afin de rompre avec l'isolement. Elle permet, en plus, d'élargir le cadre de l'accompagnement individuel, par la mise en situation des personnes accueillies dans un contexte collectif, singulier, venant enrichir la prise en charge. Ces activités respectent le principe de la libre adhésion des usagers.

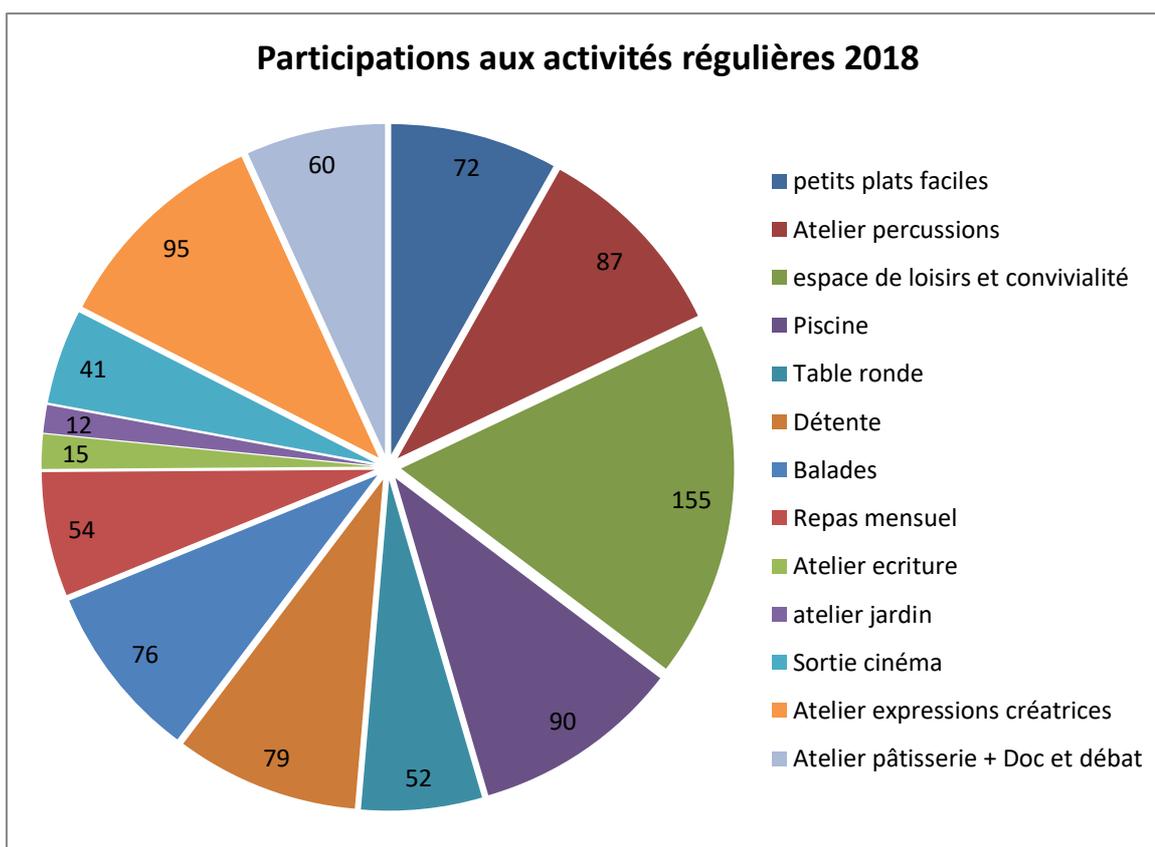
Cette dimension se déploie au travers d'actions et d'évènements divers (les animations socio-culturelles, les repas mensuels au sein du service, les groupes d'expression, les fêtes annuelles, etc.)

Ces actions se déploient en deux catégories détaillées ci-dessous :

1. Les activités régulières :

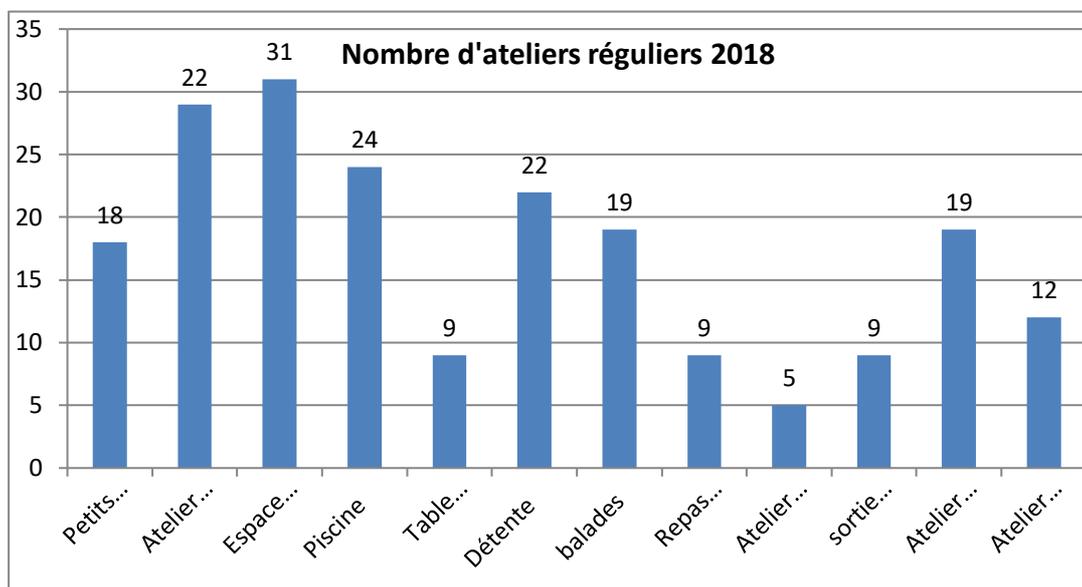
Ces différentes activités (hebdomadaires, bimensuelles, mensuelles) sont programmées en fonction des souhaits et besoins des personnes. Les activités d'expressions sont appréciées. Les participants ont l'occasion de s'investir durablement dans une activité qu'ils ont choisies, pour rencontrer l'autre, échanger, s'exercer, dans un espace collectif, convivial, vecteur de socialisation, favorisant l'autonomie qui permettra dans le futur, un redéploiement vers la cité.

Les activités régulières autour du corps sont également demandées. Elles sont l'occasion de prendre soin de son corps sans objectifs de performance, simplement se dynamiser, retrouver des sensations bienfaitantes, dans un climat de confiance.



Nombre total des participations aux différentes activités régulières en 2018

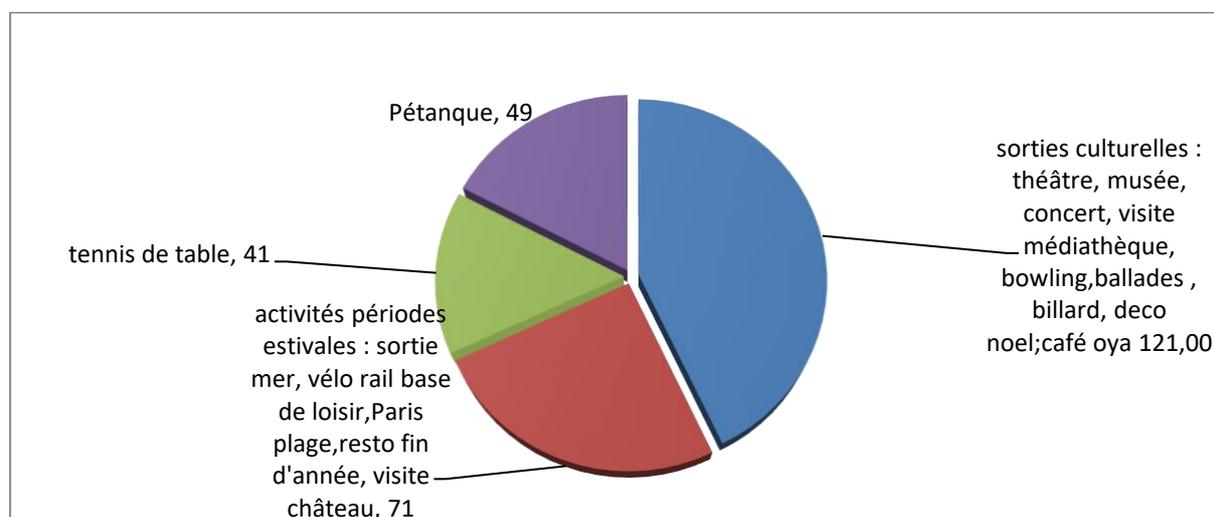
(Hebdomadaires, mensuelles etc...) : **795** au lieu de **711** en 2017.



Nombre total d'ateliers réguliers : **199** au lieu de **183** en 2017

2 Les activités ponctuelles :

Ces activités toujours repérées en fonction des souhaits des personnes (une table ronde mensuelle permet de recueillir les souhaits des personnes, qui mesurent la faisabilité de l'activité en fonction de son budget que nous évaluons ensemble) ont lieu toute l'année, principalement les samedis (2 par mois), et durant la période estivale qui s'étend de Juin à Aout. Elles sont l'occasion de se retrouver en extérieur afin de profiter des différentes manifestations culturelles environnantes (expo, concert, sport loisir...). Les sorties sont des moments très appréciés puisqu'elles permettent aux participants de se retrouver en groupe, pour vivre ensemble des instants qui généralement se transforment en bon souvenir.



Nombre total des participations aux activités ponctuelles en 2018 : 282 au lieu de 255 en 2017

- **Nombre d'utilisateurs qui ont participé aux activités de socialisations**

- Pour un total de 46 personnes durant l'année 2018 qui ont bénéficié d'un accompagnement social, 36 personnes ont participé aux activités de socialisation.

- *Témoignages de personnes accueillies*

S.:

« C'est très enrichissant d'apprendre en collectif. »

B.:

« Je viens chercher des moments de convivialités, afin d'occuper mon temps libre »

P.:

« Je viens aux activités pour me détendre après ma journée de travail ; je viens pour y apprendre certains gestes de la vie quotidienne en collectif. »

E.:

« Les activités sont intéressantes, on y apprend des choses tout en échangeant avec les autres. »

« *Paroles de professionnels* »

Mme P. nous a été orientée par l'IMPRO SEGUIN, où elle a bénéficié d'une scolarité ainsi que d'un suivi social jusqu'en 2017.

Mme a quitté l'IMPRO SEGUIN en janvier 2017, ce départ a été difficile pour Mme car elle était très attachée aux lieux et aux professionnels qui la suivait depuis ses 16 ans. Suite à cet accompagnement, Mme a bénéficié d'un accompagnement par le PASS JEUNE EMPLOI. Grâce à ce dispositif, elle a pu suivre une formation qualifiante d'agent de restauration et a pu obtenir le Titre professionnel d'agent de restauration collective. La formation s'est terminée en septembre par un examen que Mme a obtenu : Titre professionnel d'agent de restauration collective.

Madame souffre d'épilepsie depuis 2004, elle est suivie par un neurologue au Kremlin Bicêtre qui lui prescrit un traitement pour cela.

L'épilepsie n'est pas encore stabilisée, les crises sont très fréquentes, elles se déclenchent après de fortes émotions ou suite à une activité physique, notamment sportive. Mme parvient à percevoir l'arrivée de ses crises et à prendre les dispositions nécessaires. Mme exprime avoir quelques difficultés à prendre correctement son traitement (oublis), c'est donc avec l'aide de sa mère qu'elle le prend.

Dans sa jeunesse, Mme vivait avec son père et sa mère, ainsi que la seconde épouse du père et tous ses frères et sœurs. Mme garde de très bons souvenirs de cette période où plus de 18 personnes vivaient dans l'appartement familial. A ce jour, même s'ils ne vivent plus ensemble, Mme entretient de bons rapports avec tous.

Mme vit actuellement au domicile de sa mère à Villejuif, actuellement ils sont dix à vivre dans le logement. Le père de Mme ne vit pas au domicile familial. Il dispose de son propre logement à Vitry Sur Seine. Madame a un fils de quatre ans. Le couple est marié religieusement. Le compagnon de Mme travaille dans un ESAT et bénéficie également d'un suivi dans notre SAVS.

Mme vit chez sa mère à Villejuif, avec ses frères et sœurs ainsi que son fils. Mme participe aux dépenses et aux tâches du foyer. Les relations avec sa mère sont compliquées, la cohabitation est très difficile tant elle est empreinte de conflits et de disputes. Actuellement, Mme est suivie par le CLAJJ pour trouver un logement avec son compagnon et son fils.

Concernant l'accompagnement, les rencontres avec Mme ont lieu environ toutes les deux semaines, principalement au SAVS. Mme présente d'importants troubles mnésiques, et oublie régulièrement ses rendez-vous, ce qui rend l'accompagnement difficile. Ainsi avant chaque rendez-vous, un appel téléphonique est nécessaire. Mme utilise un agenda, mais ne s'y réfère pas toujours. De plus, elle présente des difficultés à se repérer dans le temps et ne sais pas toujours quel jour on est. La relation de confiance a été rapidement établie avec le service, ce qui lui a permis de se saisir de l'accompagnement proposé. En effet, Mme n'hésite pas à solliciter le service lorsqu'elle ne va pas bien, parfois après les conflits avec sa mère, afin de pouvoir s'exprimer et faire entendre son incompréhension face à l'attitude de sa mère.

Concernant les démarches administratives, Madame qui sait lire et écrire, éprouve des difficultés dans la compréhension du contenu de ses courriers. Auparavant, c'était sa sœur, avocate, qui l'aidait dans ses démarches.

Nous avons rapidement mis en place un système de tri des documents administratifs avec un classeur. En effet, il était difficile pour Mme d'amener les documents demandés lors des rendez-vous, ne sachant pas quels étaient les documents et/ou elle les avait rangés. Très rapidement, Mme a su s'approprier cet outil et en évaluer les bénéfices.

Cependant, Mme éprouve toujours des difficultés pour comprendre le rôle et les missions des différents organismes sociaux. C'est pourquoi je travaille dans l'élaboration d'un tableau récapitulatif des établissements avec le logo et leurs missions.

En ce qui concerne le logement, Madame vit actuellement au domicile familial à Villejuif. Son souhait est de quitter le logement familial afin de s'installer avec son compagnon et son fils. Mme reproche à sa mère d'avoir des comportements infantilisants envers elle, la transposant dans une position d'enfant et non d'adulte. Cette situation, lui est encore plus difficile à vivre vis-à-vis de son fils, qui en vient parfois à confondre sa mère et sa grand-mère et le rôle de chacune. De plus, elle trouve sa mère trop interventionniste dans l'éducation de son fils, madame souhaiterait pleinement investir son rôle de mère et lui inculquer sa propre éducation.

Depuis, un an maintenant, Mme est accompagnée par le CLAJJ pour leur recherche de logement. Leur dossier a seulement pu être déposé en août, et doit être réactualisé tous les mois. Les contacts avec le CLAJJ sont difficiles, il faudra prévoir une rencontre.

Au niveau de la santé, Mme souhaite être accompagnée à certains rendez-vous médicaux, notamment ceux qui se déroulent à l'hôpital. Mme nous dit ressentir une certaine angoisse lorsqu'elle se retrouve dans ces lieux, et demande notre présence afin de la rassurer et de la soutenir. Cette année je l'ai accompagné à un rendez-vous avec son neurologue. A ce rendez-vous, j'ai pris conscience de l'utilité d'être présente car Mme présente de réelles difficultés de compréhension. Suite à ce rdv, le neurologue a demandé une hospitalisation afin de rééquilibrer son traitement.

Concernant l'aspect professionnel, il est difficile de mesurer la motivation de Mme par rapport à son désir d'insertion professionnelle. Lorsqu'on l'interroge, Mme semble vouloir travailler, mais en parallèle, elle ne semble pas résolue à tout mettre en action pour que cela aboutisse. Toutefois, nous avons pris contact avec EPI Emploi, pour effectuer un bilan afin d'orienter Mme vers une structure du milieu ordinaire qui prennent en compte son épilepsie. Une demande MDPH est en cours.

Concernant les activités de socialisation, Mme a participé à la sortie mer. Malgré la crise d'épilepsie qui a entaché cette sortie, Mme a été ravie de cette sortie et souhaite participer à de nouvelles sorties.

II. Perspectives 2019

1. Suivi de la démarche qualité

En partant des préconisations des évaluations externes, un tableau global reprend les préconisations communes aux deux services et les préconisations particulières à chaque service afin de faire émerger des axes d'amélioration communs et spécifiques à chaque service.

Les réunions sur l'amélioration de la qualité ont repris fin 2018, y ont déjà été évoqués la réécriture du projet de service, et un bilan de ce qu'il reste à mettre en œuvre au regard de l'évaluation externe. Notamment, des groupes de travail ont été définis sur les thématiques suivantes :

- Les dispositifs participatifs au SAVS
- Les activités de socialisation
- Les studios relais
- Le parcours de la personne
- L'accompagnement de la personne

Une thématique telle que la formalisation de l'accueil du public touchent les deux services, sera donc vue dans un groupe de travail commun réunissant les professionnels du SAVS et du SAMSAH.

Un questionnaire sur les activités communes SAVS et SAMSAH a été transmis aux personnes accompagnées en novembre 2018. Les résultats ont été analysés lors du comité de suivi en janvier 2019.

2. Actualisation du Projet d'Établissement en lien avec le projet Associatif

Nous poursuivons en lien avec le projet associatif et notamment dans la réactualisation du projet de service, l'action qui est celle de « soutenir des parcours ouverts dans la cité », c'est-à-dire en réfléchissant à des propositions d'ateliers ou de nouvelles formes d'animation tournées vers l'extérieur.

Aussi, en facilitant l'exercice des droits des personnes accueillies, notamment en favorisant les échanges par l'intermédiaire des groupes d'expression dont les thèmes choisis par les personnes sont essentiellement en lien avec « le politique » et donc dans son sens large avec la cité. Ces groupes d'expression, depuis 2016 ont pris une nouvelle forme, celle d'un débat avec des thèmes autour de la citoyenneté qui sont préparés en amont par l'équipe.

Les thèmes abordés en 2018 : *l'image de soi, vieillir dans notre société, et Droits et devoirs des citoyens*. Le rapport d'activité 2017 expliquait plus précisément les objectifs de ces groupes d'expression au SAVS.

III. Analyse du résultat

1. Charges de personnel

Les dépenses du Groupe II s'élèvent à 395 400 € pour un budget exécutoire de 403 895 €

1.1 Charges du personnel salarié

Les dépenses du personnel représentent 387 102€

La CCN applicable au siège de l'association est la CCN des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951.

Pour l'exercice les dépenses du personnel de l'établissement intègrent notamment :

- ✓ Une valeur moyenne du point, qui est de **4.447 €**
- ✓ Les augmentations individuelles et catégorielles selon la classification des salariés non cadres et cadres

1.2 Autres charges relatives au groupe II

Le compte 622 s'élève à 8 297,89 € pour un budget de 8 793,00 €

2. Autres charges d'exploitation

2.1 Analyse du niveau proposé des charges du groupe I & III

| | Reel N - 1 | Exécutoire N | Reel N | ECART Reel N / exécutoire | |
|-----------------|------------|-----------------|---------|---------------------------|--------|
| | | | | En € | En % |
| GROUPE 1 | 33 330 | 19 306 | 20 871 | 1 565 | 8,11% |
| GROUPE 3 | 92 218 | 104 657 | 176 334 | 71 677 | 68,49% |

Concernant le groupe I, dépenses afférentes à l'exploitation courante,

La vigilance et la maîtrise des dépenses ont permis de respecter nos engagements. Seuls les frais postaux liés à l'envoi des dossiers à la MDPH qui tout en baissant sensiblement de 1500 € restent supérieur au budget

Pour le **groupe III**, dépenses afférentes à la structure,

Nous avons procédé au provisionnement d'un ensemble de créances antérieures à 2015 d'un montant net de 83 394 € pour lesquelles, bien que disposant d'un titre exécutoire, nous n'avons pu obtenir le règlement.

La provision STIF représente un montant de 5 616 €

Le CITS est affecté en fonds dédiés pour un montant de 6 728 €

3. Produits de la tarification

Le produit de la tarification s'élève à 523 433 €

4. Produits autres que ceux de la tarification

4.1 Autres produits relatifs à l'exploitation

Les autres produits s'élèvent à 4 950 €

4.2 Produits calculés (reprise provisions, recettes en atténuation ...)

8 032 €

IV. Synthèse du résultat

1. Détermination du résultat au titre de l'exercice 2017

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Total classe 6 | 592 606 € |
| Total classe 7 | 536 415- € |
| <i>Résultat comptable déficitaire</i> | 56 190 € |
| Résultat antérieur incorporé (+) | - 5 707 € |
| Résultat à affecter | - 61 898 € |

2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

| | | | |
|------------------|--------------|--|----------|
| Réserves | 10682 | Excédents affectés à l'investissement | € |
| | 10685 | Réserve de trésorerie | € |
| | 10686 | Réserve de compensation | € |
| | 10687 | Réserve de compensation des amortissements | € |
| Report à Nouveau | 11510 ou 110 | Excédents affectés au financement | € |
| | 11511 ou 111 | Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation | € |
| | 11519 ou 119 | Report à nouveau déficitaire | 61 898 € |

Rapport d'activité établi par Mme Maria Munoz Duque

Directrice

Le 29 avril 2019

